



DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS SERVICES DES CONCESSIONS

2022-DFA-82 Communication sur le bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville de Paris pour l'exercice 2021

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris dispose d'un important domaine public sur lequel elle peut délivrer des autorisations temporaires d'occupation. Ces occupations participent à la mise en œuvre de ses politiques publiques tout en permettant la valorisation de son patrimoine.

Ces occupations domaniales prennent la forme de différents types de contrats ou titres, ayant soit un seul objectif de valorisation domaniale : conventions d'occupation du domaine public (CODP), baux emphytéotiques administratifs (BEA), autorisations unilatérales d'occupation temporaire (AUOT)..., soit visant à répondre à un besoin de la collectivité : délégations de service public (DSP), concessions de travaux (CT) ou de services (CS). Ces titres et contrats portent sur des actifs et des secteurs d'activité très variés : énergie, équipements de tourisme et de loisirs, déplacements, équipements sportifs, équipements et services culturels, jeunesse famille petite enfance, marchés couverts et découverts, développement économique, publicité, services funéraires, et mise à disposition de locaux.

Compte tenu des enjeux qui s'attachent à ces opérations, la Ville de Paris a décidé de suivre les recommandations du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion des concessions et d'établir, à la suite du vœu du Conseil de Paris de juillet 2013, un bilan annuel de toutes les conventions portant autorisation d'occupation du domaine public.

Ce bilan présente, en première partie, les éléments structurant la démarche engagée pour la valorisation du patrimoine parisien et présente les mouvements les plus importants intervenus au cours de l'année 2021 (nouveaux contrats, renouvellements, évolution des redevances).

La seconde partie présente le bilan chiffré des différents titres d'occupations gérés par la Ville de Paris au 31 décembre 2021 et en répertorie le nombre par nature de titre d'occupation.

En 2021, la Ville de Paris gère ainsi 72 986 contrats et titres portant occupation de son domaine public, chiffre en baisse par rapport à 2020 (-2 604 titres, soit -3,4%), en lien essentiellement avec une baisse des AOT de palissade de chantier et d'échafaudage. La Ville a perçu près de 317 M€ de redevance, en forte progression par rapport à 2020 (+24%), année lors de laquelle la Ville avait accordé d'importantes mesures d'accompagnement dans le contexte de crise sanitaire.

Ces titres d'occupation se décomposent comme suit :

- 71 926 titres (soit 98,5%) sont des autorisations unilatérales d'occupation temporaire (AUOT) accordées pour des activités diverses se déroulant principalement sur le domaine public viaire ou fluvial. Elles ont généré 30,0 M€ de redevances, soit 9,5% du total.
- Les 1 060 contrats d'occupation du domaine public et de concessions ont généré 286,8 M€ de redevance (90,5% du total) et se répartissent comme suit :
 - DSP/CSP : 185 titres pour 101,3 M€ de redevance
 - CS/CT : 28 titres pour 73,7 M€ de redevance
 - CODP : 827 titres pour 93,4 M€ de redevance
 - Autres (dont marchés publics à abandon de recettes et BEA) : 20 titres pour 18,4 M€ de redevance

Telles sont les informations que je souhaite porter à votre connaissance sur le bilan de toutes les conventions et autres titres portant autorisation d'occupation du domaine public de la Ville de Paris en 2021.